



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 30225

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'usage de logiciels d'aide au diagnostic proposés aux médecins par certaines sociétés informatiques, directement ou indirectement, par le biais de laboratoires pharmaceutiques. L'informatisation des cabinets médicaux a entraîné le développement de la diffusion de logiciels d'aide au diagnostic et de vademecum de prescription thérapeutique. Nombre de ces logiciels sont remis depuis plusieurs années par les laboratoires pharmaceutiques aux médecins et peuvent influencer sur la prescription des professions médicales. D'autres aides de ce type sont proposées dans les logiciels d'exploitation des cabinets médicaux proposés par les sociétés informatiques. En conséquence, il lui demande quelles pourraient être les modalités de contrôle de ces outils informatiques remis aux professionnels de santé, dans le but de préserver l'indépendance du diagnostic.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30225

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3053